

## Compte rendu de la Réunion Révision PLU

17 janvier 2024 – 18h30

### Participants

- **Jean LAUSSUCQ**, Conseiller de Paris
- **Bastien BERTELS**, Directeur de Cabinet du Maire
- **René-François BERNARD**, Conseiller de Paris
- **Josiane GAUDE**, Adjointe au Maire
- **Tristan ROY**, Collaborateur de Cabinet

**La réunion rassemble 35 participants.**

### Mot d'introduction de Jean LAUSSUCQ

Jean LAUSSUCQ remercie toutes les personnes présentes à cette réunion sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). **Il excuse Madame Rachida DATI de ne pas pouvoir être présente au vu de son calendrier politique.**

**La réunion publique introduit une nouvelle phase dans la révision du PLU : l'enquête publique.**

L'objectif de cette réunion est de donner des informations précises sur les modalités de réalisation de l'enquête. Les prochaines échéances de la révision seront également présentées.

Un temps d'échange sera prévu après la présentation pour répondre à vos questions et demandes.

### Rappel des enjeux du PLU

La Ville de Paris a lancé en **janvier 2021** le processus de révision de son PLU. C'est un **projet global sur lequel se fondent les décisions publiques et privées en matière d'urbanisme.**

Suite aux nombreuses concertations à l'occasion des dernières réunions publiques, le 7<sup>e</sup> arrondissement a défini trois axes majeurs quant aux orientations du PLU :

- 1) La préservation de l'unité patrimoniale et architecturale**
- 2) La valorisation et la protection des espaces verts**
- 3) La préservation de la présence des familles**

Sur ce dernier point, Jean LAUSSUCQ souligne la nécessité de diversifier les tailles des logements afin de recréer une réelle mixité sociale dans la politique du logement social à Paris.

## Détail sur le fonctionnement de l'enquête publique

- **Déroulement de la procédure**

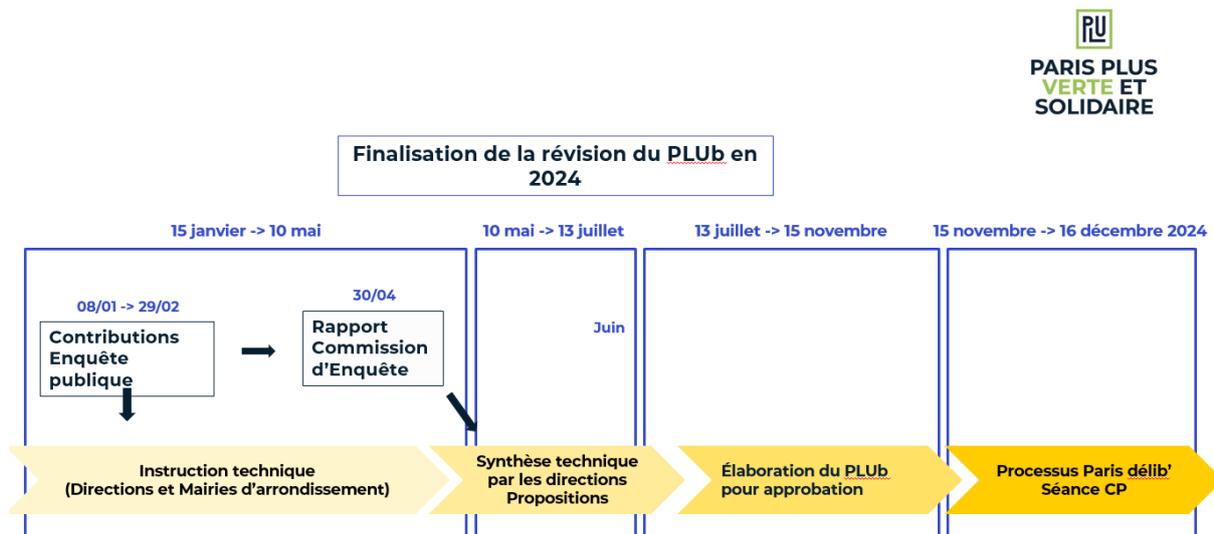
L'enquête publique se déroule du **8 janvier au 29 février 2024**, soit sur une période de 53 jours. La procédure se déroule à la fois en présentiel et de manière dématérialisée. Toute personne physique ou morale, de Paris ou d'ailleurs, peut déposer ses observations générales et localisées.

**L'objectif est que les riverains puissent s'exprimer sur les sujets d'urbanisme et, de ce fait, contribuer à l'amélioration de l'espace public parisien.**

A l'issue de l'enquête publique est rédigé un **procès-verbal de synthèse par la Commission d'enquête**. Ce rapport sera délivré le 30 avril 2024.

La phase d'approbation par le Conseil de Paris du PLU bioclimatique est prévue du 15 novembre au 16 décembre.

*Le schéma suivant illustre la phase finale de révision du PLU sur l'année 2024 :*



- **Présentation des permanences de la Commission d'enquête à la Mairie du 7<sup>e</sup>**

Trois permanences sont organisées en salle de l'entresol pour que les habitants puissent rencontrer l'enquêteur et constituer les dossiers relatifs à l'enquête publique :

- 1) **Judi 18 janvier** : de 14h à 19h15
- 2) **Vendredi 9 février** : de 9h à 12h
- 3) **Samedi 17 février** : de 9h à 12h

Plus d'informations sur : <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr/>

## Annnonce des 4 réunions publiques thématiques

Quatre réunions publiques sont organisées par la Ville de Paris sur des thématiques spécifiques :

- « **Adaptation de la ville au changement climatique et biodiversité** » | Mardi 23 janvier 2024 de 19h à 21h – Pavillon de l’Arsenal.
- « **Le logement à Paris** » | Mercredi 31 janvier 2024 de 19h à 21h – Centre Chaligny, 15 rue Chaligny, 75012.
- « **Quartier du quart d’heure et proximité** » | Mardi 13 février de 2024 19h à 21h – LE CENTQUATRE-PARIS, 5 rue Curial, 75019.
- « **Patrimoine, formes urbaines et paysage** » | Mercredi 21 février de 19h à 21h – Ibis Paris 17 Clichy Batignolles.

Jean LAUSSUCQ souligne néanmoins que ces réunions ne sont pas déclinées par arrondissement. Les problématiques entre les arrondissements sont pourtant très différentes, et il trouve regrettable que la Ville ne suive pas une approche territorialisée pour les réunions sur le PLU.

## Partie Questions-Réponses

### Question d’un riverain :

Quelle est l’articulation entre les plans de déplacement urbain et le PLU ?

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : Il n’y a pas de corrélation entre les deux puisque le PLU n’est pas un plan de mobilité global pour Paris. Le PLU doit être décliné pour chaque arrondissement. Il n’existe pas d’obligation réglementaire de coupler un plan de déplacement avec le PLU.
- *Réponse de Josiane GAUDE* : Le volet mobilité n’est pas intégré dans le PLU, ce sont deux types de logiciels à part.

### Question d’une habitante :

Vous avez exprimé tout à l’heure vos doutes quant à la précision du PVP. Or, d’après mes travaux préparatoires sur le PVP, je le trouve très précis en particulier sur le classement aux abords du Champ de Mars.

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : La problématique liée au classement PVP est qu'il émane de la Ville de Paris elle-même : en quelque sorte, c'est une règle que la Ville de Paris qui s'applique à elle-même. Elle peut par conséquent décider de ne plus appliquer le classement PVP. C'est pourquoi le PVP crée un lien administratif dans la politique urbaine mais ne prévoit pas une réelle protection environnementale.
- *Réponse de Josiane GAUDE* : Avec un classement PVP, la Ville de Paris peut décider de changer cette protection. Il n'y a pas de garantie.
- *Intervention d'un riverain* : Compte tenu de la faible garantie du PVP, il vaut mieux viser sur le PSMV. En ce qui concerne le PSMV, c'est la protection qu'il faut viser sur le plan juridique mais aussi culturel. Cela permettrait de mettre en lumière le patrimoine parisien, notamment les périodes artistiques moins connues à l'instar de la Belle Epoque. Il y aurait un intérêt au-delà même du 7<sup>e</sup> arrondissement de valoriser l'architecture parisienne par les normes PSMV.

### **Question d'un riverain :**

S'agissant du PLU, est-ce qu'il y a des actions importantes à entreprendre ?

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : Sur le plan global, la Ville de Paris défend un PLU bioclimatique. En réalité, le PLU présenté ne protège pas réellement le végétal. Comme le montre la forte activité événementielle et commerciale sur le Champ de Mars, aucune protection n'est prise pour préserver la végétalisation des sols, la formation d'îlots de fraîcheur pour lutter contre les dômes de chaleur. De plus, des mesures de fluidification de la circulation des piétons et cyclistes ne sont pas considérées, au profit d'une bétonisation croissante de nouvelles voies et pistes.

### **Question d'une habitante :**

Compte tenu de la supériorité normative de plusieurs documents au PLU, à l'image du SCoT ou du SDRIF, peut-on dire que le PLU ait réellement un impact ?

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : Le PLU est un document administratif municipal. Il engage autant la responsabilité de l'administration qu'il crée des obligations pour les administrés. L'administration doit par conséquent aussi respecter le PLU.

De plus, le PLU s'inspire des deux autres documents régionaux. Étant donné que le PLU est un document municipal et que l'urbanisme dépend d'une compétence de la municipalité, le SDRIF ne peut lui être opposable. Le SDRIF fixe les grandes orientations à prendre.

### **Question d'un habitant :**

Si la Ville de Paris est libre de se détacher du PVP, quelle valeur ont les délibérations au Conseil de Paris pour modifier les normes d'urbanisme dans le cadre du PLU ?

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : La vraie protection sur laquelle compter est le PMSV puisque la Ville de Paris ne peut s'y opposer.

**Question d'une riveraine :**

Qu'en est-il du démontage du Grand Palais Ephémère ?

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : Selon la Ville de Paris, le démontage du GPE doit être achevé le 30 novembre 2024. Le problème est que le propriétaire du GPE est toujours en recherche de nouvelles collectivités pour racheter les « morceaux » du GPE. En effet, 18 pistes de revente n'ont pas abouti. Du côté de la mairie, une vigilance particulière sera portée sur le respect du calendrier initial de démontage.

**Question d'un habitant :**

Quelles orientations en matière d'urbanisme avez-vous été amenés à contester lors des délibérations au Conseil de Paris ?

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : La question du logement a été à plusieurs reprises abordée. Comme vous le savez, les priorités urbaines du groupe Changer Paris se portent en partie sur le développement de l'offre d'appartements de taille familiale. La relance de l'accession sociale à la propriété vise aussi à transformer 1% du parc HLM de la Ville en Bail Réel Solidaire. Cela permettrait une hausse des logements sociaux de type intermédiaires, afin de lutter contre le départ des familles des catégories moyennes.

**Question d'une riveraine :**

Les ateliers de travail réalisés en amont sur le PLU seront pris en compte dans le rapport final ?

- *Réponse de Jean LAUSSUCQ* : Le rapport final rassemblera de manière complète et exhaustive tous les éléments apportés aux différents stades de la révision du PLU. Les ateliers préparatoires, les avis récoltés par l'enquête publique et le rapport de la Commission d'enquête seront synthétisés et mis à l'étude dans l'élaboration du PLU.

**Fin de la réunion.**

Les observations et propositions peuvent être déposées sur [ce registre numérique](#), ou envoyées par e-mail ([participer@enquete-publique-plu-paris.fr](mailto:participer@enquete-publique-plu-paris.fr)) pendant toute la durée de l'enquête publique. Elles peuvent être également déposées sur le registre « papier » prévu à la Mairie du 7<sup>e</sup>, pendant les heures d'ouverture au public, au cours des permanences (18/01 de 14h à 19h15, le 9/02 de 9h à 12h ou le 17/02 de 9h à 12h), ou être adressées à l'attention du président de la commission d'enquête, Monsieur Marcel LINET, par courrier, avant la clôture de la procédure, au siège de l'enquête publique, Mairie Paris Centre, 2 Rue Eugène Spuller, 75003 Paris. Toute contribution exprimée selon des modalités non prévues ou reçues en dehors de la période d'ouverture de l'enquête ne sera pas prise en compte.

## Permanences de la commission d'enquête

Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations lors des cinquante-deux permanences indiquées ci-dessous.

**Par date**    **Par lieu**    **Carte**



**Lundi 08 Janvier 2024** de 14h00 à 17h00  
Mairie Paris Centre 2 Rue Eugène Spuller 75003 Paris

**Mardi 09 Janvier 2024** de 14h00 à 17h00  
Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement 5 Place Armand Carrel 75019 Paris

**Mercredi 10 Janvier 2024** de 09h00 à 12h00  
Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement 130 Avenue Daumesnil 75012 Paris

**Jeudi 11 Janvier 2024** de 14h00 à 19h15  
Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement 31 Rue Péclet 75015 Paris

**Jeudi 11 Janvier 2024** de 14h00 à 19h15  
Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement 16 Rue des Batignolles 75017 Paris

**Vendredi 12 Janvier 2024** de 09h00 à 12h00  
Mairie du 08<sup>ème</sup> arrondissement 3 Rue de Lisbonne 75008 Paris

**Samedi 13 Janvier 2024** de 09h00 à 12h00  
Mairie du 09<sup>ème</sup> arrondissement 6 Rue Drouot 75009 Paris

**Samedi 13 Janvier 2024** de 09h00 à 12h00  
Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement 1 Place d'Italie 75013 Paris

**Samedi 13 Janvier 2024** de 09h00 à 12h00  
Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement 6 Place Gambetta 75020 Paris

**Lundi 15 Janvier 2024** de 09h00 à 12h00  
Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement 72 Rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

**Mardi 16 Janvier 2024** de 14h00 à 17h00  
Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement 12 Place Léon Blum 75011 Paris

**Mercredi 17 Janvier 2024** de 09h00 à 12h00  
Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement 2 Place Ferdinand Brunot 75014 Paris

<b>Liste des emplacements réservés dans le 7<sup>e</sup> arrondissement en vue de la réalisation de certains types de logements</b>
---

RÈGLEMENT, TOME 2      ANNEXE V – LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS EN VUE DE LA RÉALISATION DE CERTAINS TYPES DE LOGEMENTS

Arrdt	Adresse	Type de réserve
7 <sup>e</sup>	6bis-8 rue Albert de Lapparent	LS 35-35
7 <sup>e</sup>	60ter - 62 avenue de Breteuil 23 - 29 avenue de Saxe	LS 35-35
7 <sup>e</sup>	37-39 rue Cler	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	12 rue Edmond Valentin	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	150 rue de Grenelle	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> avenue de Lowendal 2-8 rue Bixio	LS 100-60
7 <sup>e</sup>	18bis avenue de la Motte-Piquet 16 rue Psichari	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	69 quai d'Orsay	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	51-43 quai d'Orsay 2-6 rue Surcouf 2-4 avenue Robert Schuman	LS 35-35
7 <sup>e</sup>	71 rue Saint-Dominique 38 boulevard de La Tour-Maubourg	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	15-17 avenue de Segur	LS 100-60
7 <sup>e</sup>	18 rue Surcouf	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	39 boulevard de la Tour Maubourg	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	17 boulevard de la Tour-Maubourg	LS 100-100
7 <sup>e</sup>	158 rue de l'Université 11-13 avenue Robert Schuman	LS 100-60

Pour toutes questions n'hésitez pas à saisir Madame Rachida Dati : [rachida.dati@paris.fr](mailto:rachida.dati@paris.fr)